

Calcul de la déduction relative au RIC

Ce formulaire s'adresse à vous si vous désirez calculer la déduction à laquelle vous avez droit pour 2019 ainsi que la partie inutilisée des déductions des années 2015 à 2019, relativement à un investissement que vous avez fait en 2014 ou après dans le Régime d'investissement coopératif (RIC).

Numéro d'assurance sociale

1 Renseignements sur vous (écrivez en majuscules)

Nom de famille	Prénom
----------------	--------

2 Revenu total servant à calculer la déduction

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus)			1	
Déduction pour gains en capital (ligne 292 de votre déclaration de revenus)		2		
Montant de la ligne 148 de votre déclaration de revenus	+	3		
Additionnez les montants des lignes 2 et 3.		=		4
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4				5
			Revenu total servant à calculer la déduction	=

3 Déduction relative au RIC utilisée en 2019

Partie inutilisée des déductions au début de 2019

Important: Ces informations figurent sur le formulaire TP-965.39.4 de 2018.

Partie relative à 2014 (ligne 31, colonne C)		20		
Partie relative à 2015 (ligne 32, colonne C)	+	21		
Partie relative à 2016 (ligne 33, colonne C)	+	22		
Partie relative à 2017 (ligne 34, colonne C)	+	23		
Partie relative à 2018 (ligne 35, colonne C)	+	24		
Additionnez les montants des lignes 20 à 24.				
Partie inutilisée des déductions au début de 2019		=		25

Montant donnant droit à une déduction (case G de vos relevés 7 de 2019)	+	26		
Additionnez les montants des lignes 25 et 26.		=		27

Montant de la ligne 5 _____ × 30 %				28
------------------------------------	--	--	--	----

Le montant le moins élevé des lignes 27 et 28 correspond à la déduction relative au RIC à laquelle vous avez droit pour 2019.

Inscrivez une partie ou la totalité de la déduction à laquelle vous avez droit pour 2019.

Reportez ensuite le montant de la ligne 29 à la ligne 287 de votre déclaration de revenus.

Déduction relative au RIC utilisée en 2019

			29
--	--	--	----

4 Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2020

	A Montants des lignes 20 à 24 et 26	B Montant ou partie du montant de la col. A utilisé en 2019	C Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2020 (col. A – col. B)
Partie relative à 2014*	(20)		30
Partie relative à 2015	(21)		31
Partie relative à 2016	(22)		32
Partie relative à 2017	(23)		33
Partie relative à 2018	(24)		34
Partie relative à 2019	(26)		35
Additionnez les montants de la colonne B. Le résultat doit égaier le montant de la ligne 29.		Total =	

* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2020 la partie inutilisée de la déduction relative à 2014.

